

**XIII.**

**BUDGET**

DES

**RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE**

POUR L'EXERCICE 1893.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre est dressé en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il comprend les fonds de tiers ou particuliers dont le Trésor effectue la recette et le remboursement.

Le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1892 s'élevait à . . . . . fr. 1,000,175,009 »  
 Les évaluations pour 1893 montent à . . . . . 1,016,982,071 »

La différence en plus, soit. . fr. 16,807,062 »

résulte des augmentations et des diminutions proposées pour les articles ci-après, à l'effet de les mettre en rapport avec les faits constatés :

## AUGMENTATIONS.

ART. 4. — Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . .	fr.	454,650	»	
ART. 5. — Réserve du fonds communal . . . . .		20,000	»	
ART. 6. — Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889). . . . .		549,512	»	
ART. 11. — Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne . . . . .		20,000	»	
ART. 12. — Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne.		5,100,000		
ART. 30. — Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation. . . . .		150,000	»	
ART. 33. — Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste. . . . .		5,000,000	»	
ART. 46. — Consignations de toute nature . . . . .		500,000	»	
ART. 50. — Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers. . . . .		5,000,000	»	
ART. 54. — Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .		5,000	»	
ART. 55. — Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .		4,000	»	
ART. 57. — Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas . . . . .		58,000	»	
A REPORTER. . . . .		fr.	16,637,962	»

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. . . fr.	16,637,962 »
ART. 58. — <i>Dépôt de mendicité de Bruges.</i> . . . . .	fr.	12,000 »
ART. 59. — <i>Colonie d'aliénés à Gheel</i> . . . . .		54,000 »
ART. 60. — <i>Asile des hommes aliénés à Tournai</i> . . . . .		4,000 »
ART. 62. — <i>Institution royale de Messines.</i> . . . . .		47,000 »
ART. 63. — <i>Produit des laboratoires d'analyses de l'État</i> . . . . .		16,000 »
ART. 66. — <i>Produit des conférences données aux élèves dro-</i> <i>guistes.</i> . . . . .		2,000 »
ART. 84. — <i>Service des télégraphes.</i> . . . . .		50,000 »
ART. 92. — <i>École militaire. — Pension des élèves</i> . . . . .		137,000 »
TOTAL des augmentations. . . fr.		16,959,962 »

## DIMINUTIONS.

ART. 59 (ancien). — <i>Dépôt de mendicité de</i> <i>Reckheim (supprimé).</i> fr.	152,000 »	
ART. 74. — <i>Produit du Jardin botanique</i> . . . . .	900 »	
TOTAL des diminutions. . . fr.		152,900 »
DIFFÉRENCE ÉGALE. . . fr.		16,807,062 »

ART. 4. — *Fonds communal.*

Le tableau ci-après indique, suivant les évaluations des Voies et Moyens pour 1893, les revenus du fonds communal.

NATURE DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS.		
	PRODUIT BRUT.	PART DU FONDS COMMUNAL.	
		%.	Montant.
<i>Droits de douane.</i>			
Café . . . . .	2,400,000 »	100	2,400,000 »
Eaux-de-vie . . . . .	1,600,000 »	31.970628	511,550 »
Bières . . . . .	250,000 »	( <sup>1</sup> )	87,500 »
Vinaigres et acides acétiques. . . . .	400,000 »	55	140,000 »
Sucres . . . . .	250,000 »		87,500 »
<i>Droits d'accise.</i>			
Vins . . . . .	4,800,000 »	35	1,680,000 »
Eaux-de-vie . . . . .	55,000,000 »	31.970628	11,183,720 »
Bières . . . . .	14,975,000 »	( <sup>1</sup> )	5,241,250 »
Vinaigres de bières. . . . .	25,000 »		8,750 »
Vinaigres autres que de bières . . . . .	7,000 »	35	2,450 »
Acides acétiques. . . . .	75,000 »		26,250 »
Sucres . . . . .	5,750,000 »		2,012,500 »
<i>Postes.</i>			
Recettes de toute nature, sauf le droit sur les effets de commerce.	17,270,000 »	41	7,080,700 »
TOTAL. . . . . fr.			30,468,150 »

(1) Pour cette proportion, voir la note à l'appui des évaluations de recette sur les accises (Voies et Moyens, art. 6).

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

La somme de 50,468,150 francs est supérieure à la moyenne des sommes réparties et à répartir pendant les trois dernières années <sup>(1)</sup>. L'excédent devra en conséquence être attribué, le cas échéant, à la réserve, conformément au paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862.

Le revenu de la réserve, en 1895, comprendra les intérêts à échoir sur les titres déjà acquis et sur les placements à effectuer en 1892 et en 1895. Ces intérêts peuvent être évalués à 550,000 francs.

*Compte rendu de la situation du fonds communal pour l'année 1891.*

Aux termes de l'article 17 de la loi du 18 juillet 1860, portant abolition des octrois communaux, il doit être rendu compte, chaque année, aux Chambres de la situation du fonds communal.

Pour se conformer à cette disposition, on donne ci-après :

- 1° Le décompte des revenus du fonds communal en 1891 (annexe A);
- 2° Le compte de la réserve à la fin de ladite année (annexe B);
- 3° L'état de la répartition du fonds communal et du fonds spécial pour l'année 1891 (annexe C);
- 4° Un relevé présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal depuis sa création (annexe D).

Il résulte de l'annexe A que le revenu du fonds communal a été en 1891 de 52,407,543 francs. Ce revenu est supérieur à la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années <sup>(1)</sup>. D'un autre côté, la réserve dépassant, au 31 décembre de cette année, le tiers de la moyenne des sommes réparties en 1888, 1889 et 1890, la différence, soit fr. 76,084 06 est attribuée au fonds communal (annexe B). La somme répartie en 1891 s'élève donc à fr. 52,485,427 06 (52,407,543 + 76,084 06).

(1) Les sommes réparties et à répartir entre les communes pendant les années 1890 à 1892 s'élèvent, savoir :

En 1890. . . . .	fr.	28,195,261 40
— 1891. . . . .		52,485,427 06
— 1892 (prévisions) . . . . .		50,035,500 »
ENSEMBLE. . . . .	fr.	90,710,188 46
MOYENNE. . . . .		30,256,729 49

(2) Les sommes réparties entre les communes pendant les années 1888 à 1890 s'élèvent, savoir :

En 1888. . . . .	fr.	28,406,558 62
— 1889. . . . .		28,128,563 59
— 1890. . . . .		28,193,261 40
ENSEMBLE. . . . .	fr.	84,728,383 61
MOYENNE. . . . .		28,242,794 54

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — *Fonds spécial.*

D'après les évaluations des Voies et Moyens pour 1893, les revenus du fonds spécial sont fixés comme il suit :

Droit de licence . . . . .	fr. 900,000 »
Droits d'entrée sur le bétail et sur les viandes . . . . .	2,000,000 »
Somme nécessaire, à prélever sur le produit des droits d'entrée, pour faire la quote-part à allouer aux communes à raison de 1 franc par habitant . . . . .	fr. 3,169,321 »
	<hr/>
TOTAL. . . . .	fr. 6,069,321 »
	<hr/>

ART. 92. — *École militaire. — Pension des élèves.*

Les sommes versées dans les caisses de l'État par les familles des élèves de l'École militaire sont inscrites au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre, conformément à une proposition émanant de la Commission de la guerre du Sénat, et à laquelle le Gouvernement s'est rallié pour les motifs exposés au Budget du Ministère de la Guerre.

Le Conseil d'administration de l'École militaire disposera de ces sommes, savoir :

Pour les chefs de division, à raison de fr. 2 50 par journée de présence d'après les constatations des feuilles de revue des élèves de l'École militaire;

Pour les sous-chefs de division, à raison de fr. 2 25;

Pour les élèves, à raison de 2 francs.

Le reliquat sera versé annuellement au Budget des Voies et Moyens.



**PROJET DE LOI.**

---

**LEOPOLD II,**

**ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

**ARTICLE UNIQUE.**

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1895 sont évaluées respectivement à la somme de un milliard seize millions neuf cent quatre-vingt-deux mille septante et un francs (1,016,982,071 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1892.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

---

**BUDGET**  
**DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.**

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.												
<b>TITRE I. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.</b>															
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>															
<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des Finances.</i>															
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	4,800,000													
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux.	2,100,000													
5	Fonds provinciaux. <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</td> <td>Versements faits directement dans la caisse de l'État.</td> <td style="text-align: right;">1,200,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception</td> <td style="text-align: right;">11,000,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception</td> <td style="text-align: right;">500,000</td> <td></td> </tr> </table>	}	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000			Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000			Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000		12,700,000	
}	Versements faits directement dans la caisse de l'État.	1,200,000													
	Impôts recouvrés par les comptables de l'Administration des contributions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de perception	11,000,000													
	Revenus recouvrés par les comptables de l'Administration de l'enregistrement et des domaines, déduction faite des frais de perception	500,000													
4	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860	50,468,150													
5	Réserve du fonds communal (art. 2 de la loi du 20 décembre 1862)	350,000													
6	Fonds spécial des communes (loi du 19 août 1889)	6,069,521													
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	550,000													
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	600,000													
9	Versements effectués chez les receveurs des contributions, par les trésoriers des succursales de la Caisse d'épargne.	700,000													
10	Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement et des domaines, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	40,000													
11	Remboursements de prêts agricoles faits par la Caisse générale d'épargne.	500,000													
12	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne	140,400,000													
13	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	100,000													
14	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances	1,200,000													
15	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,000,000													
16	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	250,000	649,595,471												
17	— — — des Affaires Étrangères	100,000													
18	— — — de la Justice	150,000													
19	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Administration de l'Instruction publique	250,000													
20	— — — des professeurs et instituteurs communaux	550,000													
21	— — — de l'ordre judiciaire	580,000													
22	— — — des officiers de l'armée.	1,000,000													
23	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine.	100,000													
24	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux	255,000													
25	Masse d'habillement de l'Administration des chemins de fer de l'État	700,000													
26	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre	2,700,000													
27	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	900,000													
28	Recettes effectuées par l'Administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires et restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de rempli.	5,700,000													
29	Recettes effectuées par l'Administration des Postes pour le compte des administrations postales étrangères avec lesquelles elle est en relation	5,000,000													
30	Recettes effectuées par l'Administration des Télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation	1,000,000													
31	Fonds pour l'encouragement du service militaire	17,000													
32	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers.	100,000													
33	Encaissement et paiement des effets de commerce par la poste.	470,000,000													
34	Remise des correspondances par exprès	20,000													
35	Fonds de prévision monétaire (Loi du 17 mai 1886, art. 2)	20,000													
36	Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	200,000													
37	Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	126,000													
A REPORTER.		.fr.	649,595,471												

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	Prévisions DES RECETTES et DES DÉPENSES.	Total par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	»	649,595,471 »
	<b>CHAPITRE II.</b>		
	<i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.</i>		
	<b>Ministère des Finances.</b>		
	<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>		
38	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	500,000 »	
39	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	175,000 »	
40	Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . . . .	17,500,000 »	
41	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 »	
42	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus . . . . .	600,000 »	
45	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale). . . . .	6,000 »	
	<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>		
44	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	250,000 »	
45	Amendes et frais de justice en matière forestière . . . . .	14,000 »	
46	Consignations de toute nature . . . . .	8,800,000 »	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	<i>A. — Administration des Chemins de fer.</i>		
47	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandise (Déboursés et remboursements) . . . . .	65,500,000 »	
48	Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà). . . . .	80,000 »	
49	Comptes courants des comptables du chemin de fer avec les industriels . . . . .	270,000 »	
	<i>B. — Administration des Postes.</i>		
50	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers . . . . .	125,000,000 »	562,528,400 »
51	Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste . . . . .	158,500,000 »	
52	Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs . . . . .	2,000,000 »	
55	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	2,000,000 »	
	<i>C. — Administration de la Marine.</i>		
54	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	55,000 »	
55	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	6,000 »	
	<b>Ministère de la Justice.</b>		
56	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	218,000 »	
57	Colonies agricoles de bienfaisance d'Hoogstraeten-Merxplas . . . . .	1,252,000 »	
58	Dépôt de mendicité de Bruges . . . . .	152,000 »	
59	Colonie d'aliénés à Gheel . . . . .	760,000 »	
60	Asile des hommes aliénés à Tournai . . . . .	365,000 »	
61	Asile des femmes aliénées à Mons. . . . .	500,000 »	
62	Institution royale de Messines . . . . .	170,000 »	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.</b>		
65	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État . . . . .	50,000 »	
64	Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État . . . . .	55,000 »	
65	Produit des laboratoires d'analyses de l'État . . . . .	56,000 »	
66	Produit des conférences données aux élèves-droguistes . . . . .	6,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.		1,012,123,471 »

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	»	1,012,123,471 »
	<b>TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.</b>		
	<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>		
	§ 1 <sup>er</sup> . — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.		
67	Subsidés offerts à l'État pour construction de routes. . . . .	100,000 »	} 1,250,000 »
68	Subsidés pour travaux d'utilité publique. . . . .	100,000 »	
69	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser. . . . .	50,000 »	
70	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer. . . . .	1,000,000 »	
	§ 2. — FONDS DE REMPLI.		
	<i>Fonds de rempli provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	<b>Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.</b>		
71	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique, des travaux à l'aiguille, des travaux manuels (écoles de garçons), de l'économie domestique et de l'agriculture (enseignement primaire) ainsi que pour l'enseignement dans les écoles gardiennes (jardins d'enfants). . . . .	8,000 »	
72	Expositions générales des beaux-arts. . . . .	15,000 »	
	<b>Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des travaux publics.</b>		
73	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées. Fournitures diverses; frais de surveillance et de confection de clichés photographiques, autographiques, etc. Indemnité à l'agent chargé de la vente des plans et salaires d'ouvriers supplémentaires et temporaires. . . . .	16,000 »	
74	Produit du Jardin botanique. . . . .	100 »	
75	Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État. . . . .	7,000 »	
76	Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention du certificat d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvement et analyse d'échantillons. . . . .	5,000 »	
	<b>Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.</b>		
	A. — Chemins de fer.		
77	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie. . . . .	1,000,000 »	} 5,528,600 »
78	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent. . . . .	200,000 »	
79	Service de la traction et du matériel. . . . .	1,000,000 »	
80	Service des transports. . . . .	500,000 »	
81	Services en général. . . . .	200,000 »	
82	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services. . . . .	100,000 »	
	B. — Postes.		
83	Service des postes. . . . .	12,000 »	
	C. — Télégraphes.		
84	Service des télégraphes. . . . .	250,000 »	
	A REPORTER. . . . . fr.	3,113,100 »	1,016,882,071 »

## BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. (Suite.)

N° DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS DES RECETTES et des DÉPENSES.	TOTAL par CHAPITRE.
	REPORT. . . . . fr.	5,113,100 »	1,016,882,071 »
	<b>D. — Marine.</b>		
85	Service de la traction et du matériel . . . . .	20,000 »	
	<b>E. — Services divers.</b>		
86	Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section (arrêté royal du 28 janvier 1888). . . . .	500 »	
	<b>Ministère de la Guerre.</b>		
87	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
88	Service de l'Institut cartographique militaire . . . . .	15,000 »	
89	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
90	Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	18,000 »	
91	Service de la remonte spéciale des officiers. . . . .	200,000 »	
92	École militaire. — Pension des élèves . . . . .	157,000 »	
	<b>§ 5. — SERVICES DIVERS.</b>		
93	Cautionnements des entrepreneurs défallants. . . . .	10,000 »	
94	Fonds de provision pour l'aménagement des terrains des anciennes fortifications de Nieupoort . . . . .	90,000 »	100,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE. . . . . fr.</b>		<b>1,016,982,071 »</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 28 février 1892.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Finances,*

**A. BEERNAERT.**

## ANNEXES AU BUDGET

## DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1893.

## ANNEXE A.

## DÉCOMPTE DES REVENUS DU FONDS COMMUNAL EN 1891.

NATURE DES PRODUITS.	Évaluations du BUDGET.	MONTANT DES RECETTES effectuées en 1891.			Remboursement de droits indûment perçus.	RESTE.	Part attribuée au FONDS COMMUNAL.	
		Exercice 1890.	Exercice 1891.	TOTAL.			TAUX.	MONTANT.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Café . . . . (Droit de douane).	2,550,000	"	2,488,511 58	2,488,511 58	3,755 65	2,484,555 73	100 %	2,484,555 75
Eaux-de-vie étrangères . . id. .	1,500,000	"	1,754,055 20	1,754,055 20	27,530 60	1,726,695 51	( <sup>1</sup> )	604,542 75
Bières . . . . . id. .	400,000	"	516,649 75	516,649 75	845 15	515,804 62	35 %	110,551 60
Vinaigres et acides acétiques. id. .	600,000	"	380,466 25	380,466 25	8,201 54	381,264 71		155,442 63
Vins . . . . . (Droit d'accise).	4,520,000	25 55	5,722,548 10	5,722,575 63	55,480 10	5,688,895 44	( <sup>1</sup> )	1,901,112 70
Eaux-de-vie indigènes . id. .	54,060,000	224,792 58	57,185,516 92	57,408,360 50	126 52	57,408,182 98		15,002,864 04
Bières . . . . . id. .	14,048,000	1,527 90	14,906,554 71	14,908,082 61	41,954 46	14,866,148 15	35 %	5,205,151 85
Vinaigres de bières . . id. .	16,000	"	17,616 17	17,616 17	"	17,616 17		6,165 66
Id. autres que de bières. id. .	2,700	616 54	16,663 20	17,279 54	"	17,279 54	6,047 84	
Acide acétique . . . id. .	5,200	"	68,205 40	68,205 40	"	68,205 40	25,871 19	
Sucres (Droits de douane et d'accise).	6,000,000	1,009,877 17	4,991,219 13	6,001,096 50	1,888 35	5,009,207 95		2,099,722 78
TOTAL des droits de douane et d'accise, le droit sur le café excepté .	60,951,900	1,236,839 52	65,566,270 85	66,605,110 55	113,815 88	66,489,294 47		25,271,255 04
Postes . . . . .	16,590,000	507,168 92	15,715,955 07	16,223,101 99	"	16,223,101 99	41 %	6,651,471 82
TOTAL . . . . fr.	79,891,900	1,744,008 44	85,570,515 28	85,514,525 72	117,571 55	85,196,952 10		( <sup>1</sup> ) 32,407,545 "
Prélèvement opéré en exécution du § 2 de l'article 3 de la loi du 20 décembre 1862 . . . . .								76,084 06
								Somme répartie. . . . . fr. 32,483,427 06

(<sup>1</sup>) L'application de l'article 129 de la loi du 18 juillet 1887, attribuant au fonds communal une quotité (pour cent) supérieure à 35 %, il y a lieu de reprendre, comme base de répartition, ce dernier taux qui a été fixé par la loi du 20 décembre 1862.

(<sup>2</sup>) Pour régulariser une erreur commise en 1890, la quote-part du fonds communal a été augmentée de fr. 62 41.

## COMPTÉ

DE LA RÉSERVE DU FONDS COMMUNAL A LA FIN DE L'ANNÉE 1891.

## A. — Comptes des recettes et des dépenses pour l'année 1891.

D'après le compte annexé au Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice 1892, la réserve ordinaire du fonds communal présentait, au 31 décembre 1890, un solde disponible de . . . . . fr. 204 79

*Recettes.* — Retenue opérée en exécution du paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1862 . . . . . 361,803 19

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 1891 sur un capital nominal de 263,600 francs en titres de la Dette publique à 2 1/2 % . . . . . 6,590 »

Semestre d'intérêts échu le 1<sup>er</sup> mai 1891 sur un capital nominal de 6,565,500 francs en obligations de la Dette publique à 3 % . . . . . 98,482 50

Semestre d'intérêts échu le 1<sup>er</sup> novembre 1891 sur un capital nominal de 6,738,400 francs en obligations de la même Dette. 101,076 »

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> juillet 1891 sur un capital nominal de 786,900 francs en titres de la Dette publique à 3 1/2 % (1<sup>re</sup> série) . . . . . 27,541 50

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre 1891 sur un capital nominal de 2,726,200 francs en titres de la même Dette (2<sup>e</sup> série) . . . . . 95,417 »

Semestres d'intérêts échus le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> août 1891 sur un capital nominal de 438,400 francs en obligations de la même Dette (3<sup>e</sup> série) . . . . . 15,344 »

TOTAL DES RECETTES. . . fr. 706,460 98

*Dépenses.* — Prix d'achat d'un capital nominal de 148,100 francs en titres de la Dette publique à 3 % (1) . . . . . 146,123 18

Prix de 17,100 francs de la même Dette (2) . 16,967 23

— de 7,700 — — (3). 7,648 54

— de 150,600 — — (4). 148,765 66

— de 16,800 — à 3 1/2 % (2<sup>e</sup> série) (5). 17,185 26

— de 7,400 — — (6). 7,587 36

— de 355,000 — — (7). 361,736 75

706,013 98

SOMME DISPONIBLE. . . fr. 447 »

(1) Y compris	fr.	24 68,	montant des intérêts bonifiés.		
(2)	—	89 77	—	—	
(3)	—	60 31	—	—	
(4)	—	80 20	—	—	
(5)	—	107 80	—	—	
(6)	—	76 26	—	—	
(7)	—	5,706 50	—	—	

*B. — Situation de la réserve au 31 décembre 1891.*

Retenues sur le revenu du fonds communal . . . . .	{	1865 à 1890. . . . . 8,172,548 49	}	8,172,548 49	}	15,327,522 87
		1891. . . . . »				
Bénéfice sur la vente de titres . . . . .	{	1875 à 1890. . . . . 466,425 63	}	466,425 63		
		1891. . . . . »				
Intérêts des capitaux placés	{	1864 à 1890. . . . . 6,548,013 27	}	6,688,348 75		
		1891. . . . . (1) 340,335 48				
<b>A déduire :</b>						
Prélèvement sur la réserve au profit des communes.	{	1864 à 1890. . . . . 5,852,042 08	}	5,852,042 08	}	5,856,973 96
		1891. . . . . »				
Perte sur la vente de titres.	{	1875 à 1890. . . . . 4,951 88	}	4,951 88		
		1891. . . . . »				
				RESTE. . . . . fr.	9,490,548 91	

Cette somme dépassant le maximum de la réserve (art. 2, § 5 de la loi du 20 décembre 1862) qui est de . . . . . (2) fr. 9,414,264 85

il y a lieu d'attribuer la différence au fonds communal, soit . . . . . fr. 76,084 06

Au 31 décembre 1891, la réserve possédait les valeurs ci-après :

En 2 1/2 % un capital nominal de . . . fr.	265,600 »
— 3 % — — . . . . .	6,889,000 »
— 3 1/2 % (1 <sup>re</sup> série) — — . . . . .	786,900 »
— 3 1/2 % (2 <sup>e</sup> série) — — . . . . .	2,726,200 »
— 3 1/2 % (3 <sup>e</sup> série) — — . . . . .	438,400 »
Ces valeurs représentent . . . . . fr.	9,489,901 91

Il restait à cette date :

1° A employer le solde disponible . . . fr.	447 »	}	75,637 06
2° A effectuer, en exécution de l'article 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862 (voir annexe A), un prélèvement de . . . . .	76,084 06		
RESTE. . . . . fr.			

(1) Déduction faite d'une somme de fr. 4,115 52, montant des intérêts bonifiés par suite d'achats de titres.

(2) Sommes réparties pendant les trois dernières années :

1888. . . . . fr.	28,400,558 62
1889. . . . .	28,128,563 59
1890. . . . .	28,193,261 40

ENSEMBLE. . . . . fr. 84,728,383 61

MOYENNE. . . . . 28,242,704 54

1/3 OU MAXIMUM . . . . . 9,414,264 85

Le montant de la réserve ne peut dépasser le tiers de la moyenne des sommes réparties pendant les trois dernières années (art. 2, § 3 de la loi du 20 décembre 1862).

## ANNEXE C.

## État de la répartition du fonds communal et du fonds

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1890 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1859. — Minimum de quatre-vingt des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition au delà du minimum indiqué dans la colonne précédente.
1.	2.	3.	4.	5.
		francs.	francs.	francs.
1	Nieuport . . . . .	16,293 45	25,576 27	°
2	Termonde . . . . .	62,245 10	82,117 02	°
3	Bruges . . . . .	404,069 83	445,684 61	°
4	Lokeren . . . . .	83,554 55	86,752 35	3,061 60
5	Gand . . . . .	1,407,597 70	1,549,051 °	60,379 21
6	Hasselt . . . . .	88,915 01	91,103 80	4,446 75
7	Hodimont . . . . .	32,062 48	32,000 30	2,506 43
8	Mons . . . . .	520,703 56	517,813 50	26,836 47
9	Saint-Nicolas . . . . .	146,563 08	144,157 27	13,553 47
10	Malines . . . . .	503,650 31	207,258 68	29,086 60
11	Tournai . . . . .	306,205 40	204,761 71	34,307 30
12	Arlon . . . . .	53,075 36	50,914 47	6,124 27
13	La Bouverie . . . . .	15,009 51	14,192 35	1,937 00
14	Louvain . . . . .	359,724 15	340,740 30	45,845 91
15	Ypres . . . . .	123,856 48	114,011 25	19,094 18
16	Furnes . . . . .	33,531 67	29,761 95	6,275 70
17	Maeseyck . . . . .	15,857 37	14,180 65	2,860 86
18	Lierre . . . . .	95,888 13	82,582 34	20,466 20
19	Turnhout . . . . .	75,956 83	64,900 °	16,728 87
20	Bruxelles . . . . .	3,378,628 80	2,863,166 07	767,760 48
21	Liège . . . . .	1,499,226 14	1,267,362 98	343,817 27
22	Poperinghe . . . . .	47,973 83	40,536 65	11,219 62
23	Diest . . . . .	48,993 36	40,998 58	11,653 34
24	Audenarde . . . . .	41,404 08	34,591 32	9,904 39
25	Ostende . . . . .	226,634 00	180,307 21	63,251 66
26	Frameries . . . . .	32,805 21	24,996 86	10,255 91
27	Namur . . . . .	285,482 53	214,715 74	92,085 08
28	Tirlemont . . . . .	94,015 34	70,034 07	31,001 83
29	Menin . . . . .	56,714 38	41,662 70	19,286 80
30	Philippeville . . . . .	8,533 57	6,242 72	2,928 00
31	Ath . . . . .	61,611 91	44,795 98	21,416 77

spécial pour l'année 1894. — Communes à octroi.

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART	POPULATION	SOMMES		
de chaque commune	de droit d'après le recensement décennal de 1880.	revenant aux communes dans le fonds spécial.		
6.	7	8	9.	
francs	habitants.	francs		
23,576 27	5,125	5,125 .		
82,117 02	8,544	8,544 .		
445,684 61	44,501	44,501 .		
89,795 95	17,770	17,770 .		
1,609,430 21	151,451	151,451 .		
95,552 55	12,192	12,192 .		
34,456 73	4,372	4,372 .		
544,651 97	24,049	24,049 .		
157,510 74	25,914	25,914 .		
326,525 28	42,554	42,554 .		
529,069 01	32,566	32,566 .		
57,058 74	7,149	7,149 .		
16,150 34	6,177	6,177 .		
386,586 41	56,008	56,008 .		
135,105 41	15,755	15,755 .		
56,035 65	5,085	5,085 .		
17,041 51	4,354	4,354 .		
105,048 54	17,135	17,135 .		
81,628 87	16,670	16,670 .		
3,650,926 55	162,498	162,498 .		
1,611,180 25	125,151	125,151 .		
51,556 25	11,007	11,007 .		
52,651 92	7,599	7,599 .		
44,495 91	5,545	5,545 .		
243,558 87	19,307	19,307 .		
35,252 77	9,935	9,935 .		
506,800 82	25,554	25,554 .		
101,055 90	15,951	15,951 .		
00,949 50	11,749	11,749 .		
9,170 81	1,466	1,466 .		
66,212 75	9,301	9,301 .		

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1890 (principales).	Moyenn net des OCTROIS EN 1850. — Minimum de COTE-PART des communes à octroi.	SOMMES revenant AUX COMMUNES dans la répartition ou delà du minimum indiqué dans la colonne précédente
1.	2.	3.	4.	5.
		Francs.	Francs.	Francs.
32	Verviers . . . . .	391,075 53	282,551 37	137,727 57
33	Dinant . . . . .	54,110 02	58,000 "	20,151 03
34	Alost . . . . .	135,480 97	92,492 99	53,114 64
35	Huy . . . . .	106,543 88	72,242 06	42,257 94
36	Courtrai . . . . .	244,700 80	163,798 76	99,249 22
37	Saint-Trond . . . . .	66,610 50	44,480 "	27,095 08
38	Dixmude . . . . .	28,065 04	18,500 "	11,658 64
39	Tongres . . . . .	54,844 21	35,696 36	23,245 32
40	Lessines . . . . .	35,152 39	21,566 92	16,210 46
41	Hérenthals . . . . .	18,716 13	11,118 41	8,995 34
42	Quaregnon . . . . .	46,755 01	27,650 42	22,587 "
43	Spa. !. . . . .	64,254 06	54,004 "	34,950 17
44	Grammont . . . . .	51,334 73	26,725 "	28,443 13
45	Stavelot . . . . .	21,785 40	11,230 60	12,181 71
46	Aerschot . . . . .	22,924 27	11,515 51	13,120 62
47	Nivelles . . . . .	75,578 77	36,410 "	42,663 24
48	Ninove . . . . .	32,770 95	15,000 "	20,218 11
49	Dour . . . . .	58,663 64	17,664 55	23,886 28
50	Renaix . . . . .	70,562 74	52,102 62	45,729 56
51	Anvers . . . . .	3,142,283 68	1,350,578 98	2,026,355 48
52	Péruwelz . . . . .	49,203 31	21,131 96	31,790 07
53	Gheel . . . . .	35,018 12	14,822 54	22,810 54
54	Mariembourg . . . . .	4,337 50	1,790 01	2,871 27
55	Pâturages . . . . .	52,788 89	12,179 35	23,058 04
56	Charleroi . . . . .	195,647 68	70,585 17	137,523 07
57	Herve . . . . .	26,703 17	9,651 88	19,045 34
58	Rœulx . . . . .	13,841 61	4,990 "	9,885 23
59	Wavre . . . . .	44,177 09	15,690 20	51,785 80
60	Jodoigne . . . . .	28,881 35	9,404 35	21,543 70
61	Hornu . . . . .	27,050 35	8,746 09	20,324 23
62	Leuze . . . . .	38,066 70	12,137 12	28,772 20
63	Basel . . . . .	8,760 82	5,044 13	11,971 61
64	Steendorp . . . . .	7,072 57		
65	Beaumont . . . . .	15,092 20	4,623 "	11,596 20
66	Wasmès . . . . .	40,044 "	10,761 57	52,282 70

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART de chaque commune.	POPULATION de droit d'après le recensement décennal de 1880.	SOMMES revenant aux communes dans le fonds spécial.	6.	
Francs.	Habitants.	Francs.		
420,278 94	40,944	40,944	•	
58,151 65	6,542	6,542	•	
145,607 65	20,079	20,079	•	
114,500 •	12,496	12,496	•	
263,047 98	26,945	26,945	•	
71,584 68	11,542	11,542	•	
30,158 64	4,106	4,106	•	
58,939 68	8,225	8,225	•	
37,777 38	7,274	7,274	•	
20,113 75	4,858	4,858	•	
50,246 42	12,406	12,406	•	
69,053 17	6,752	6,752	•	
55,168 13	9,395	9,395	•	
23,412 31	4,287	4,287	•	
24,636 13	5,378	5,378	•	
79,073 24	10,168	10,168	•	
55,218 11	6,581	6,581	•	
41,550 83	10,165	10,165	•	
75,831 98	14,370	14,370	•	
5,376,952 46	169,427	169,427	•	
52,942 03	8,007	8,007	•	
37 655 08	10,468	10,468	•	
4,661 28	805	805	•	
53,257 59	10,090	10,090	•	
208,108 24	16,372	16,372	•	
28,697 22	4,616	4,616	•	
14,875 25	2,744	2,744	•	
47,476 •	6,847	6,847	•	
51,058 05	4,508	4,508	•	
29,070 52	8,306	8,306	•	
40,909 52	6,257	6,257	•	
9,415 03	2,958	2,958	•	
7,000 71	2,678	2,678	•	
16,219 20	2,064	2,064	•	
45,034 27	12,274	12,274	•	

N° D'ORDRE.	COMMUNES.	FONDS COMMUNAL.		
		CONTRIBUTIONS directes EN 1890 (principal).	Revenu net des OCTROIS EN 1889. — Maximum de CENT-PART des communes à octroi	SOMMES revenues AUX COMMUNES dans la répartition ou delà du maximum indiqué dans la colonne précédente.
1.		3.	4.	5.
		Francs	Francs.	Francs.
67	Soignies . . . . .	47,205 57	12,500 "	38,250 05
68	Gembloux . . . . .	23,847 61	6,500 "	19,528 42
69	Enghien . . . . .	27,767 91	7,500 "	22,541 47
70	Binche . . . . .	56,765 47	14,610 "	46,592 26
71	Roulers . . . . .	90,855 79	24,749 "	79,315 81
72	Tamise . . . . .	59,585 78	8,066 91	53,872 77
73	Blankenberghe. . . . .	58,679 52	12,000 "	51,061 50
74	Vilvorde . . . . .	53,279 16	9,948 46	47,300 50
75	Bouillon . . . . .	10,598 54	1,546 99	10,042 99
76	Fontaine-l'Évêque . . . . .	28,467 26	5,455 "	27,158 04
77	Bastogne . . . . .	12,862 05	1,246 86	12,575 66
78	Chimay . . . . .	25,465 41	2,459 90	24,904 98
79	Jemappes . . . . .	47,548 62	2505 92	64,128 36
80	Flénu. . . . .	14,267 57		
81	Eecloo . . . . .	41,857 66	1,540 "	43,645 56
	Communes à octroi . . . . .	15,067,745 05	11,558,145 80	5,311,545 25
	— sans octroi . . . . .	14,528,991 41	"	"
	TOTAL GÉNÉRAL. . . fr.	50,196,734 44	"	"

		FONDS SPÉCIAL.		Observations.
QUOTE-PART		POPULATION	SOMMES	
de		de droit d'après	revenant aux	
chaque commune.		le	communes	
6.		recensement	dans le fonds	
		décennal de	spécial.	
		1880.	7.	
			8.	
Francs.		Population.	Francs.	
50,730 65		8,144	8,144 •	
25,628 42		3,482	3,482 •	
29,841 47		4,044	4 044 •	
61,002 26		9,146	9,146 •	
104,064 81		17,219	17,219 •	
42,339 68		9,045	9,045 •	
63,061 30		3,009	3,009 •	
57,257 76		8,202	8,202 •	
11,389 08		2,404	2,404 •	
30,393 04		3,005	3,005 •	
13,822 52		2,848	2,848 •	
27,364 88		3,136	3,136 •	
51,000 20		10,741	10,741 •	
13,332 00		4,139	4,139 •	
44,983 36		10,741	10,741 •	
16,860,489 05		1,440,127	1,440,127 •	
15,613,058 05		4,070,882	4,070,882 •	
32,473,547 06		5,520,009	5,520,009 •	

(436)

**ANNEXE D.**



**RELEVÉ**

*présentant le montant et l'emploi des revenus du fonds communal  
depuis sa création.*

**(1860 à 1891.)**



ANNÉES.	REVENU BRUT.	INDEMNITÉS pour les traitements d'attente.	FONDS DE RÉSERVE.			SOMME à répartir entre les communes. (TOTAL des col. 11, 12 et 13.)	MONTANT DES CONTRI (de l'année précéd servant de base à la répartition du	
			Prélèvement sur le revenu du FONDS communal.	Retenue au profit du FONDS communal.	MONTANT au 31 décembre.		Communes à octroi.	Communes sans octroi.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
1860 (164 jours)	6,721,311 48	220,470 66	•	•	•	6,491,840 82	9,372,503 51	7,606,887 02
1861	15,255,570 37	580,637 55	•	•	•	14,872,932 82	9,475,462 69	7,604,848 32
1862	15,795,568 82	550,940 44	•	•	•	15,444,428 58	9,548,093 23	7,778,757 93
1863	16,557,282 51	176,727 04 (pour 201 jours)	(b) 184,796 98	•	(b) 184,796 98	15,995,737 59	9,624,554 05	7,884,542 44
1864	16,445,952 67	•	(b) 407,246 25	•	(b) 595,575 25	16,056,706 42	9,747,546 79	8,000,877 70
1865	17,522,980 27	•	(b) 420,791 61	•	(b) 1,050,252 34	16,893,188 66	9,887,309 53	8,140,614 55
1866	17,956,590 95	•	(b) 446,926 79	•	(b) 1,542,201 63	17,489,665 14	10,044,507 87	8,280,539 29
1867	18,578,568 34	•	(b) 452,712 87	•	(b) 2,052,440 67	17,925,655 47	10,157,882 75	8,436,156 19
1868	17,752,716 08	•	(b) 516,546 66	•	(b) 2,442,325 86	17,456,169 42	10,237,819 26	8,559,524 95
1869	19,089,221 58	•	(b) 474,660 60	•	(b) 5,000,685 25	18,614,560 98	10,812,311 83	9,014,288 88
1870	22,592,848 40	•	{(b) 570,289 27 {(e) 5,022,559 13	•	{(b) 5,676,200 02/ {(e) 5,022,559 13	19,000,000 •	10,981,755 96	9,229,515 82
1871	18,946,640 94	•	{(b) 462,259 78 {(e) 1,465,590 84	•	{(b) 4,504,711 03/ {(e) 5,120,446 46	19,950,000 •	11,184,146 16	9,421,868 47
1872	21,408,476 29	•	{(b) 556,471 99 {(f) 14,504 30	•	{(b) 5,015,072 06/ {(e) 1,735,069 94	20,947,500 •	11,559,915 56	9,599,652 42
1875	23,459,041 46	•	(b) 592,105 92	•	{(b) 5,779,515 22/ {(e) 1,797,087 79	22,866,935 54	11,740,588 24	9,944,378 53
1874	25,483,830 01	•	{(b) 601,850 22 {(e) 212,618 96	•	{(b) 6,652,860 18/ {(e) 1,655,568 93	23,094,618 75	11,960,463 09	10,204,189 14
1875	25,045,770 08	•	(b) 657,711 57	•	{(b) 7,576,708 99/ {(e) 1,721,906 98	24,408,059 41	12,311,321 50	10,599,386 27
1876	25,590,910 18	•	•	{(b) 56,516 74 {(e) 54,590 25	{(b) 7,818,845 96/ {(e) 1,775,232 41	25,461,817 17	12,615,573 12	10,950,298 98
1877	24,703,442 34	•	•	{(b) 58,861 53 {(e) 1,915,782 36	{(b) 8,107,166 14 {(e) 1,721,906 98	26,658,086 05	12,944,498 58	11,355,960 63
1878	23,774,678 20	•	•	(b) 1,754,642 67	(b) 8,445,856 11	25,509,320 87	13,176,174 70	11,751,585 27
1879	25,790,268 96	•	•	(b) 86,139 07	(b) 7,106,619 44	25,876,408 05	13,481,300 89	12,157,082 58
1880	25,666,900 39	•	•	(b) 547,704 59	(b) 7,318,992 59	26,014,604 98	13,755,281 41	12,341,793 69
1881	26,815,065 48	•	(b) 675,071 76	•	(b) 7,978,455 33	26,139,995 72	14,029,509 04	12,643,853 81
1882	27,398,111 56	•	(b) 374,267 44	•	(b) 8,070,111 85	27,153,028 08	14,285,684 15	12,901,810 74
1883	27,398,111 56	•	•	(b) 205,785 06	8,809,736 06	27,603,894 62	14,545,934 87	13,161,599 15
1884	26,372,745 99	•	•	(b) 586,226 15	8,589,960 69	26,958,972 14	14,792,917 44	13,411,754 10
1885	29,351,848 33	•	(b) 111,304 65	•	9,077,321 64	29,240,543 70	15,215,502 43	13,894,053 73
1886	26,729,537 29	•	•	(b) 1,205,132 87	8,227,856 84	27,954,470 16	15,367,641 42	14,059,805 51
1887	28,581,450 96	•	(b) 556,768 96	•	9,276,254 33	28,044,662 •	15,488,502 76	14,219,830 80
1888	28,058,123 94	•	•	(b) 548,434 68	9,269,785 44	28,406,558 62	15,635,559 54	14,417,748 06
1889	26,885,762 67	•	•	(b) 1,242,800 92	8,450,766 09	28,128,563 59	15,835,573 17	14,635,301 56
1890	28,555,066 59	•	561,805 19	•	9,151,928 05	28,193,261 40	16,043,569 49	14,889,517 59
1891	32,407,343 •	•	•	(g) 76,084 06	9,414,264 85	32,483,427 06	15,667,745 05	14,528,991 41

BUDGETS (dette) fonds communaux	MONTANT DES SOMMES REPARTIES ENTRE				Marc le franc de la repartition annuelle	NOMBRE de communes dont LA QUOTE-PART		Observations.
	les communes à octroi		les communes sans octroi.	est égale au revenu de l'octroi en 1859		dépasse le revenu de l'octroi en 1859		
	a titre de minimum	proportionnellement au montant des contributions.						
TOTAL.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	17.	
16,979,482 55	5,104,568 55	52,177 25	1,295,275 22	(a) 0.38000761	60	9	N. B. Pour les 81 communes à octroi, le montant total du revenu net des octrois en 1859 s'élevait à fr. 41,538,147 80.	
17,170,511 01	11,510,410 05	97,057 14	5,205,485 05	0.424572289	67	11		
17,520,851 10	11,485,775 51	158,586 56	5,820,068 51	0.49109101	65	15	(a) Pour la période qui s'est écoulée du 31 juillet au 31 décembre 1860, le marc le franc réel de la répartition a été de 0.470276648, qui correspond, pour une année entière, au chiffre de 0.38000764	
17,508,786 47	11,425,002 15	220,595 54	4,350,155 90	0.55173900	59	19	(b) Réserve ordinaire, art. 2, § 4 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
17,757,424 49	11,409,511 95	256,296 81	4,591,097 60	0.54821032	58	20		
18,027,925 86	11,351,821 06	542,884 74	5,198,482 80	0.65858600	55	25	(c) Par suite d'une erreur qui n'a été constatée dans la comptabilité d'un receveur que lorsque la répartition était terminée, une somme de 194 francs a été distribuée en trop entre les communes. Cette erreur a été régularisée par la déduction de 194 francs de la somme répartie en 1867.	
18,555,847 16	11,275,048 95	459,917 89	5,754,861 50	0.69125556	49	29		
18,594,018 92	11,250,210 90	554,501 79	6,160,748 78	0.73028086	46	32	(d) Voir le renvoi (c).	
18,797,544 21	11,292,715 50	454,088 54	5,709,567 58	0.66701921	50	28		
19,826,600 71	11,161,698 28	658,805 47	6,794,057 23	0.75569801	44	34	(e) Réserve extraordinaire, article 13 de la loi du 15 mai 1870 (Moniteur n° 137).	
20,211,067 78	9,765,006 89	2,086,462 55	7,147,650 58	0.77488762	41	37		
20,608,014 63	9,619,965 94	2,498,101 58	7,851,925 48	0.83148525	37	42	(f) Recette constatée après la répartition de 1872. Il a été tenu compte aux communes de la somme de fr. 14,504 50, lors de la répartition de 1875	
20,959,565 98	9,486,458 24	2,892,205 80	8,568,855 96	0.89289565	35	46		
21,684,966 77	5,786,889 82	7,155,597 75	9,944,647 99	1.000098691	20	59	(g) Réserve ordinaire, art. 2, § 5 de la loi du 20 décembre 1862 (Moniteur n° 357).	
22,164,652 25	8,664,256 54	4,529,604 17	10,100,778 04	0.98986532	22	57		
22,919,707 57	5,565,550 56	8,121,467 72	10,921,261 55	1.05056753	18	62		
25,565,872 10	5,565,550 56	8,545,598 97	11,550,887 84	1.05484080	18	62		
24,500,459 21	3,660,452 19	10,721,147 08	12,276,486 76	1.08106105	14	56		
24,927,759 97	5,551,158 01	8,451,894 51	11,706,288 55	0.99614548	17	65		
25,658,585 27	5,551,158 01	8,557,559 85	11,967,710 17	0.98442280	17	65		
26,077,075 10	5,551,158 01	8,649,418 53	12,014,048 59	0.97544429	17	65		
26,075,564 85	5,565,518 66	8,677,060 76	12,097,614 50	0.98679787	18	62		
27,187,494 89	5,595,552 19	10,872,001 94	12,665,475 95	0.98168189	15	68		
27,705,554 02	5,415,244 98	11,272,064 52	12,916,585 52	0.98138419	12	69		
28,204,671 54	5,770,166 15	10,617,246 26	12,571,559 75	0.95735388	14	67		
29,109,558 16	2,679,087 52	12,722,005 94	15,859,450 44	0.99606988	9	72		
29,427,446 95	5,429,425 63	11,354,472 95	15,150,571 58	0.95534757	15	68		
29,708,542 56	5,429,425 63	11,585,004 14	15,252,252 23	0.95054121	15	68		
30,053,507 60	5,415,244 98	11,555,299 99	15,548,015 65	0.95545582	12	69		
30,468,674 73	5,415,244 98	11,595,638 08	15,517,680 55	0.91009401	12	69		
30,932,887 08	5,869,096 71	10,948,406 81	15,574,857 88	0.89827542	14	67		
30,196,754 44	551,577 90	16,518,111 15	15,615,938 05	1.1746746	3	78		